

# Rapport d'activités 2022

Données publiques

En vertu du

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits

par les entreprises (RRVPE)

Préparé par

Nathalie Desjardins

Directrice de programme SORAC



# Table des matières

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DU PROGRAMME	3
DÉMARRAGE DU PROGRAMME	3
Principaux jalons de mise en place de la SORAC	4
PERFORMANCE DU PROGRAMME	7
Mises en marché	7
GESTION DES PRODUITS RÉCUPÉRÉS	7
Produits récupérés	7
Programme de collecte des produits	7
ACTIVITÉ D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)	
Activités d'ISÉE réalisées en 2022	g
Trousse pour membres : bannière et écusson	10
Aperçu des activités d'ISÉ prévues pour 2023	10
MEMBRES	11
Membres actifs de la SORAC	11
COÛTS ER REVENUS AFFÉRENTS AU PROGRAMME	13





### DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DU PROGRAMME

La Société de récupération des appareils commerciaux **(SORAC)** est un organisme à but non lucratif qui a été incorporé le 31 mai 2022, selon le régime fédéral, dans le but de représenter les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de récupération et de recyclage des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial ou institutionnel visés au chapitre VI, section 6, art. 53.0.1, paragraphe 2 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises Q-2, r.40.1.

La mise en place de l'organisme a été réalisée à la suite de la concertation et mobilisation de 20 entreprises assujetties ou qui œuvrent dans le milieu de la réfrigération commerciale et institutionnelle. Des représentants de six d'entre elles forment présentement le conseil d'administration provisoire de la SORAC. Afin de voir à la gestion administrative de la SORAC, un mandat de 5 ans a été octroyé à Evnia firme-conseil en écofiscalité (Evnia). Avec l'aide du conseil d'administration, Evnia, veille à ce que toutes les étapes nécessaires soient réalisées afin que la SORAC puisse atteindre les objectifs de réutilisation et de récupération des appareils visés.

La SORAC est le premier programme au Québec à être mis en place pour la récupération d'appareils de type commercial et institutionnel.

## **DÉMARRAGE DU PROGRAMME**

C'est au cours du dernier trimestre de l'année 2021 que les premières activités de concertation d'un groupe d'entreprises interpellées ou visées par le Règlement ont eu lieu. En janvier 2022, après diverses consultations et l'étude de plusieurs options, le groupe de travail en vient à la conclusion que la stratégie à mettre en place est la création de leur propre organisme de gestion reconnu (OGR) par RECYC-QUÉBEC. Cette avenue est celle choisie étant donné les particularités de leur industrie et de celles touchant la mise en place d'un programme de récupération de type commercial.

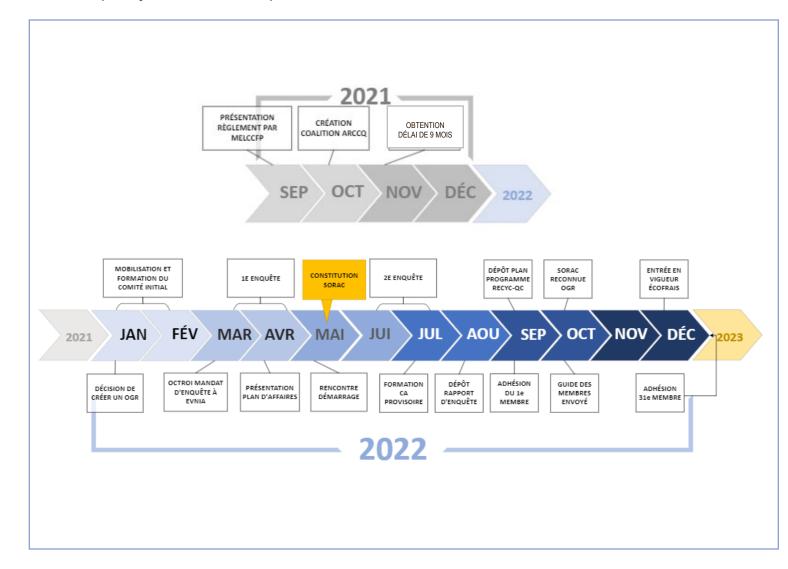
Dès février 2022 Evnia est donc interpellée afin de contribuer à la mise en place d'un programme. Un premier mandat lui a été octroyé afin de réaliser une enquête ayant pour objectif de quantifier les appareils de réfrigération et de congélation (commercial et institutionnel) mis en marché au Québec. Ces données ont servi à mettre en place des hypothèses en vue de la planification opérationnelle et budgétaire du programme. Les activités de mise en place de l'OGR ont donc démarré au cours du deuxième trimestre de l'année 2022.





Le schéma suivant présente les principaux jalons de la mise en place du programme.

# Principaux jalons de mise en place de la SORAC







Le tableau ci-dessous présente les activités qui ont été réalisées en vue de la mise en place de la SORAC au cours des années 2021 et 2022. Il présente aussi quelques-unes des activités clés qui représentent des jalons importants de la mise en œuvre du programme au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2023.

Tableau 1 : Principales activités de mise en œuvre du programme

Date	Activités			
Année 2021				
Septembre	Présentation du règlement par le MELCCFP à des entreprises potentiellement visées			
Octobre	Création de la Coalition des entreprises fournissant des appareils de réfrigération et de congélation commerciale au Québec (ARCCQ)			
Novembre	Lettre au MELCCFP l'informant de l'intention de la ARCCQ de mettre en place son propre OGR et sollicitation d'une aide financière			
Année 2022				
Janvier	L'ARCCQ décide de créer un OGR			
Février	Formation d'un groupe de travail			
11 mars	Présentation de l'offre de services d'Evnia			
14 avril	Réalisation d'une rencontre d'information en français à l'intention des membres visés potentiels			
25 avril	Acceptation de la proposition de services d'Evnia par le groupe de travail			
29 avril / 16 mai	Réalisation phase 1 de l'Enquête			
17 mai	Présentation des résultats préliminaires de l'enquête			
19 mai /31 juillet	Huit rencontres de travail du comité initial			
31 mai	Constitution de la SORAC			
07 juin	Établissement d'une convention de service entre Evnia et les 6 entreprises du groupe de travail			
14 juin	Réalisation d'une rencontre d'information en anglais à l'intention des membres visés potentiels			
28 juin / 15 juillet	Réalisation phase 2 de l'Enquête			
19 juillet	Rencontre avec RECYC-QUÉBEC concernant le plan de programme à produire			





21 juillet	1 <sup>re</sup> rencontre du CA provisoire de la SORAC		
Août	Préparation du plan de programme		
29 août	Dépôt du rapport de l'enquête sur les appareils de réfrigération et de congélation du secteur commercial et institutionnel mis en marché au Québec		
06 septembre	Dépôt plan de programme à RECYC-QUÉBEC		
07 septembre	Webinaire 1 : 2 séances : français et anglais : Présentation du programme de la SORAC et du Règlement		
12 septembre	Entrée en poste de Nathalie Desjardins - Directrice de projet SORAC		
15-09 /12-10	Rédaction du guide des membres		
20 septembre	Démarrage du recrutement des membres		
21 septembre	Adhésion du 1 <sup>er</sup> membre de la SORAC		
14 octobre	Envoi du guide des membres		
20 octobre	La SORAC devient un organisme de gestion reconnu par le CA de RECYC-QUÉBEC, conditionné à la signature de l'Entente		
24 octobre	Webinaire 2 : 2 séances : français et anglais : Présentation du guide des membres et du processus d'adhésion		
Novembre	Préparation des documents relatifs à la perception des écofrais		
23 novembre	Envoi du formulaire de déclaration des écofrais aux membres		
01 décembre	Entrée en vigueur des écofrais		
21 décembre	Adhésion du 31 <sup>e</sup> membre de la SORAC		
Aperçu année 2023			
23 février 23	Webinaire 3 : Collecte et transport des appareils en fin de vie : recrutement des membres volontaires : <i>14 membres participants</i>		
Mars	Début de la collecte des appareils par les membres volontaires dans le cadre du projet pilote		
Avril	Envoi des premiers appareils chez PureSphera en vue de les recycler		





#### PERFORMANCE DU PROGRAMME

#### Mises en marché

Comme mentionné dans le tableau 1, les activités de recrutement des membres de la SORAC ont débuté en septembre 2022. Les membres recrutés étaient au nombre de 31 à la fin décembre 2022.

La perception des écofrais ayant débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2022, les données de mise en marché des produits visés recueillies auprès des membres de la SORAC représentent qu'un seul mois de mises en marché. Elles comprennent celles des entreprises qui sont devenues membres après le 31 décembre 2022 jusqu'au 15 mai 2023, ce qui représente 13 membres supplémentaires, soit 44 membres au total.

Ainsi, pour le mois décembre 2022, les mises en marché représentent 366 appareils. Ces informations constituent les uniques données détaillées et vérifiables qui ont été rapportées par nos membres, en plus de celles que nous avons continué à recueillir depuis janvier 2023.

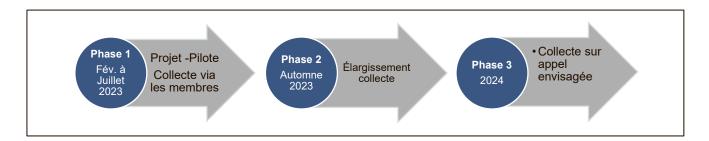
# **GESTION DES PRODUITS RÉCUPÉRÉS**

### Produits récupérés

Étant donné le contexte de mise en œuvre du programme, aucun appareil n'a été récupéré au cours de l'année 2022 mis à part 8 appareils qui ont été recyclés au cours du mois de décembre par l'OGR Go Recycle.

### Programme de collecte des produits

Au cours du dernier trimestre, plusieurs activités ont toutefois eu lieu en vue de planifier la première phase de la collecte des appareils comme prévu dans le plan de programme déposé à RECYC-QUÉBEC. Le schéma suivant présente les différentes phases du programme.







Un projet-pilote a été planifié de façon à tenir compte des paramètres suivants :

Nécessité d'obtenir des données sur les volumes et types d'appareils qui seront récupérés Besoin de ressources financières pour effectuer le transport et le recyclage des appareils

Les données seront obtenues lors du projet pilote et analysées en vue de mettre en place la phase de la collecte

Les revenus issus des déclarations d'écofrais à venir vont constituer un fond de base qui permettra d'élargir la collecte dans les phases subséquentes

Des compensations financières pour le transport et l'entreposage des appareils ont été prévues et présentées aux membres afin de les inciter à participer au projet-pilote. Des points de dépôts privés ont été identifiés et correspondent aux endroits où des appareils peuvent être acheminés. Une procédure de collecte et les formulaires nécessaires en vue d'assurer la traçabilité des appareils ont également été mis en place. Le projet-pilote a débuté le 6 mars 2023.

# ACTIVITÉ D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

L'entente officielle avec RECYC-QUÉBEC ayant été signée en juin 2023, la SORAC n'a pu s'afficher officiellement et publiquement à titre d'OGR au cours de l'année 2022. Plusieurs activités prévues en 2022 et au premier trimestre de 2023, dont le lancement officiel de la SORAC, ont ainsi dû être reportées. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, la SORAC a tout de même réalisé un bon nombre d'activités au cours de l'année 2022 qui étaient principalement destinées au recrutement des membres potentiels visés par le Règlement.





# Activités d'ISÉE réalisées en 2022

Tableau 2 : Activités d'ISÉ réalisées au cours de l'année 2022

Date	Lieu	Clientèle visée	Description activité
14 avril	1 rencontre virtuelle	Membres potentiels	Présenter travaux du comité et
		francophones	Règlement
14 juin	1 rencontre virtuelle	Membres potentiels	Présenter travaux du comité et
		anglophones	Règlement
07 sept.	2 rencontres	Membres potentiels	Présentation du programme et
	virtuelles : webinaire	francophones et	étapes de mise en œuvre – écofrais
		anglophones	
Oct.	Par courriel	Membres potentiels	Création et envoi du guide des
		francophones et	membres de la SORAC
		anglophones	
24 oct.	2 rencontres	Membres potentiels	Présentation du guide des membres
	virtuelles : webinaire	francophones et	et du processus d'adhésion
		anglophones	
Octobre	Site Internet SORAC	Membres potentiels franco.	Conception et
		/anglo. + utilisateurs finaux	mise en ligne de la 1 <sup>re</sup> version de
		et partenaires	base du site Internet
28 oct.	Médias sociaux :	Membres potentiels franco.	1 <sup>re</sup> publication : Nous sommes la
	Pages LinkedIn et	/anglo. + utilisateurs finaux	SORAC
	Facebook SORAC	et partenaires	
31 oct.	Médias sociaux :	Membres potentiels franco.	Produits visés / GES évités
	Pages LinkedIn et	/anglo. + utilisateurs finaux	
	Facebook SORAC	et partenaires	
Nov.	Sites Internet des	Membres du CA + membres	Production et envoi d'une trousse
	membres CA	potentiels	médiatique aux membres du CA
			pour promouvoir SORAC et leur
			statut de membre sur leur site
			Internet
1 <sup>er</sup> déc.	Médias sociaux :	Membres potentiels franco.	Début perception des écofrais
	Pages LinkedIn et	/anglo.	
	Facebook		
15 déc.	Médias sociaux :	Membres potentiels franco.	Visite PureSphera / processus
	Pages LinkedIn et	/anglo. + utilisateurs finaux	recyclage
	Facebook SORAC	et partenaires	





Quatre publications ont été réalisées au cours des derniers mois de l'année 2022. La version préliminaire du calendrier éditorial suggère entre 2 et 4 publications par mois, que ce soit sur les médias sociaux, dans nos infolettres ou via les canaux de communications de nos partenaires, permettant ainsi une présence constante durant l'année.

### Trousse pour membres : bannière et écusson

Un kit membre a été fourni aux membres du CA afin qu'ils affichent sur leur média social d'entreprise, infolettres, site web et signatures courriel leur adhésion à la SORAC. Nous avons également invité ceux-ci à suivre nos réseaux sociaux et à partager nos publications.





L'application des écofrais entre en vigueur le 1<sup>er</sup> déc 2022. Votre entreprise est-elle visée par le Règlement? sorac.ca

# Aperçu des activités d'ISÉ prévues pour 2023

Un plan de communication a été présenté en janvier 2023 aux membres du conseil d'administration. Il comprend les objectifs à atteindre pour 2023 et ceux envisagés pour 2024 ainsi que les actions à réaliser pour y arriver.

### 1. Augmenter la notoriété de la SORAC

Afin de faire connaître le programme de la SORAC et le Règlement sur les écofrais, des publications régulières sur les médias sociaux seront réalisées.

#### 2. Poursuivre la mise en place des outils de communication essentiels

L'accent sera mis sur la production d'outils d'information destinés aux membres de la SORAC. La finalisation du site web de la SORAC sera priorisée afin qu'il puisse être déployé dans un format plus complet dès le début du mois de février et une Infolettre mensuelle destinée aux membres sera également initiée au cours du premier trimestre de 2023.





#### 3. Réaliser une activité de lancement officiel de la SORAC

Le dévoilement de la SORAC s'est fait sous les radars, mais un événement officiel avec une invitation aux membres du CA, aux médias ainsi que la publication de communiqués de presse est à prévoir pour 2023.

### **MEMBRES**

### Membres actifs de la SORAC

En date du 31 décembre 2022, la SORAC comptait 31 membres. À compter du 25 septembre 2023, 47 entreprises sont maintenant membres de la SORAC. Selon le nombre initial d'entreprises potentielles qui avait été établi par le comité de travail initial cela représente un taux d'adhésion de 75 %.

Nous estimons que ce taux est satisfaisant compte tenu des défis rencontrés pour le recrutement des entreprises qui sont hors Québec. De plus, la SORAC étant le premier programme à être mis en place au Québec et au Canada pour la récupération des appareils de type commercial et institutionnel, plusieurs entreprises ne connaissent pas l'existence du Règlement du Québec.





Tableau 3 : Liste des membres

Entreprise			
Vendexx			
PRODUITS EN ACIER INOXYDABLE ASTOR INC.			
Déragon & Fils inc.			
ARNEG CANADA INC.			
Permul			
G. DOYON CUISINE INCDoyon Després			
Équipement de restaurant Bouchard			
Réfrigération New Air inc.			
Les entreprises Tzanet			
EURODIB			
Distribution Sogitex Inc. (Équipement Rivard)			
Les entreprises Dauphinais			
MTL COOL (Div. de Solutions Technologiques Fenyx Inc)			
Inox-Fab inc.			
Les Distributions André Labbée inc.			
Les cuisines Équinoxes			
Julien			
L'Atelier du Chef Québec inc.			
Red Bull			
L'entrepôt du frigo			
L'heureux			
Food Service Solutions Inc.			
AXOM GROUP inc.			
Costco Wholesale Canada Ltd.			
Rapido Équipement inc.			
Les équipements 3L			
Groupe PROTEC			
Bazinet-Taylor			
DÉVELOPPEMENT AQUA INC.			
Équipement de Restaurant Laval inc.			
Services Yves Coté			
Metro Richelieu Inc			
Hobart Canada			
MVP Group Corporation			
Alex-Coulombe Itée			
Celco Inc			
FGL Équipements inc.			
Lajoie Réfrigération Inc			
Manco Distributors Inc			





Solutions DDR		
Nestlé		
Monas		
Les Équipements de Restaurants de l'est		
Unilever		
Lassonde		

### COÛTS ER REVENUS AFFÉRENTS AU PROGRAMME

Comme il n'y a pas eu d'activités de collecte et de récupération des appareils ni d'activités de recherche et développement au cours de l'année 2022, le tableau ci-dessous présente essentiellement les coûts de gestion du programme et de façon moindre les coûts de l'ISÉ.

Tableau 4 : Coûts afférents au programme

Coûts afférents au programme - janvier à décembre 2022			
Coûts de gestion du programme			
Assurances	1 658,09 \$		
Frais de gestion	33 805,15 \$		
Publicité et communication	16 416,19 \$		
Honoraires professionnels	6 725,60 \$		
Salaires	88 154,52 \$		
Télécommunications	845,65 \$		
ISÉ (Site Internet)	12 600,00 \$		
Logiciels et licences	206,47 \$		
Intérêts et frais bancaires	77,04 \$		
Total	160 488,71 \$		

La mise en application des écofrais ayant débuté le 1er décembre 2022, la première période de déclaration s'est terminée le 31 décembre 2022. La première déclaration des produits étant due pour le 15 janvier 2023, aucun revenu n'a été perçu au cours de l'année 2022. Les frais d'adhésion des membres ayant rejoint la SORAC au cours de l'année 2022 représentent un montant cumulatif de 37 175,33 \$.

